

## Lycée international français Victor HUGO Projet d'évaluation 2024-2025

Depuis la session 2022 du baccalauréat, pour les candidats scolaires, les enseignements des classes de première et de terminale font l'objet, soit d'épreuves terminales à hauteur de 60%, soit d'évaluations par contrôle continu à hauteur de 40%. Un même enseignement ne peut être évalué de deux manières différentes : il relève soit d'une épreuve terminale, soit du contrôle continu.

L'évaluation des élèves en contrôle continu implique, pour respecter le principe d'équité des élèves dans l'information sur les modalités de cette évaluation, de mettre en place un projet d'évaluation. Inscrit dans le cadre national règlementaire et pédagogique, ce projet d'évaluation permet de garantir la valeur du diplôme, l'égalité de traitement des élèves d'un même établissement au regard de l'examen du baccalauréat et de la procédure Parcoursup. Il participe du dialogue avec les familles.

La mise en place, dans chaque établissement, du projet d'évaluation est aussi une opportunité donnée aux équipes pédagogiques de mener un travail collectif et collégial, sous le pilotage du chef d'établissement, avec l'appui des corps d'inspection en académie et des EF2D au niveau de la zone Maroc pour une culture commune de l'évaluation.

Ce projet ne s'applique qu'au lycée et au cycle terminal notamment.

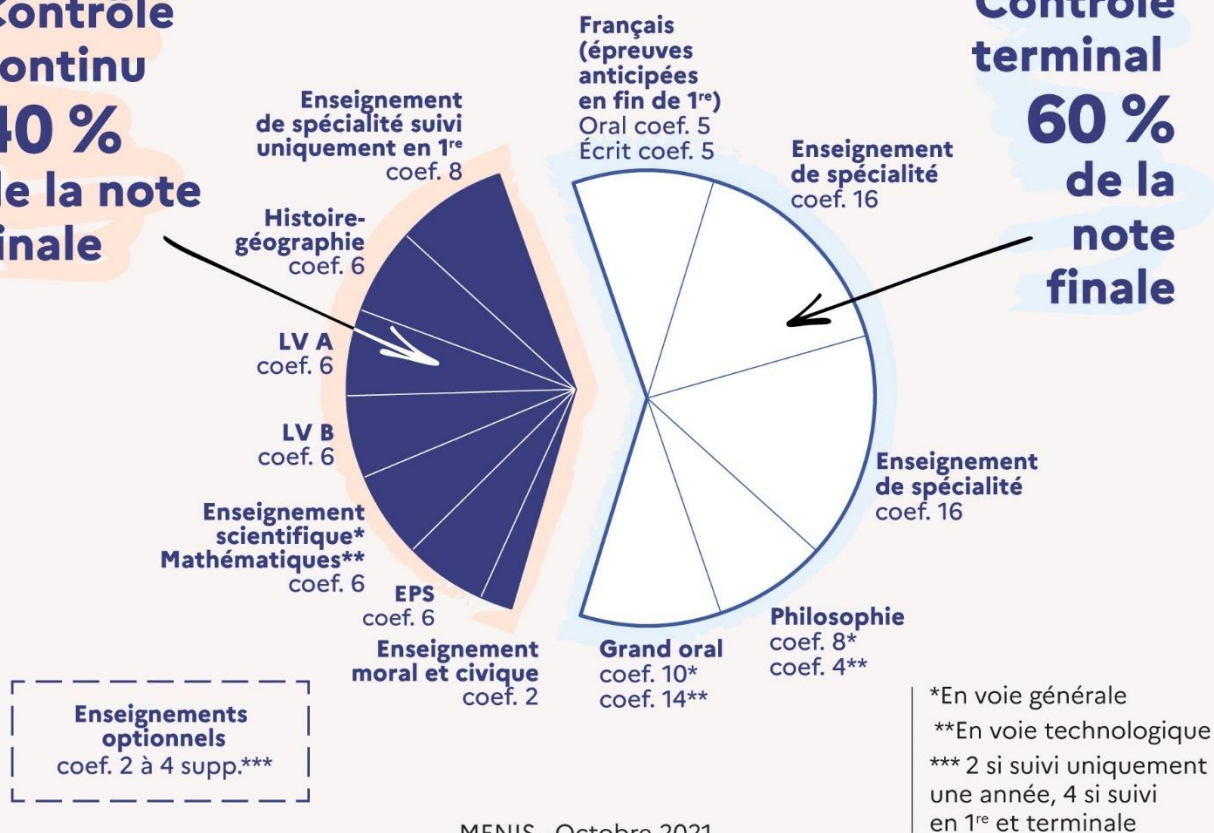
- **Démarche** : en prenant appui sur le précédent projet d'évaluation, les équipes du LVH ont travaillé en conseil d'enseignement lors de la journée de pré-rentrée. Le travail a ensuite été poursuivi au sein des équipes pour être présenté en conseil pédagogique le jeudi 3 octobre
- **Les objectifs qui ont été poursuivis** :
  - formalisation d'un projet commun d'évaluation qui explicite les priorités et principes adoptés pour que l'évaluation contribue aux mieux à la réussite de chaque élève et permette de le placer dans un dynamique de progrès et de confiance ;
  - mise en place d'un calendrier des évaluations sommatives ;
  - définition et organisation des autres modalités d'évaluation.

# Répartition de la note finale



**Contrôle continu**  
**40 %**  
**de la note finale**

**Contrôle terminal**  
**60 %**  
**de la note finale**



MENJS - Octobre 2021



- **Chaque élève doit savoir sur quoi il sera évalué, connaître et comprendre les attendus et critères d'évaluation.**
- L'évaluation est l'occasion d'un **retour informé** des élèves. **Le temps dédié à la correction doit permettre à chaque élève de progresser dans la compréhension des attendus et des apprentissages.** Toute note est accompagnée d'appréciations explicites. Les commentaires portés sur la copie permettent d'explicitier le niveau atteint pour les compétences travaillées.
- **Les règles de prise en compte des évaluations sont claires et édictées aux élèves en amont des évaluations.** Elles sont partagées entre les enseignants de manière à éviter toute contestation.
- Les professeurs veillent à ce que l'évaluation soit sereine puisque toujours mise au service des progrès des élèves et non vécue comme une succession de situations stressantes.
- La réflexion collective doit **garantir une évaluation équitable entre les élèves**, conforme aux attendus et formatrice pour les élèves.
- Les enseignants déterminent les évaluations qui seront à visée certificative et à visée classante dans le cadre des processus d'affectation dans le supérieur et qui, coefficientées, constituent la moyenne trimestrielle des évaluations reportés sur le bilan périodique.
- Les moyennes portées sur le bulletin se doivent d'être représentative du niveau de l'élève.

## Les différents types d'évaluation et leurs objectifs

- **Des évaluations aux objectifs clairement définis :** différentes modalités, compétences évaluées, poids dans le calcul de la moyennes ...
- **Les évaluations diagnostiques** ont pour objet de connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences ou des capacités tant pour informer l'élève sur son niveau que pour informer le professeur sur les besoins des élèves, aussi au début de l'année scolaire qu'au début d'une nouvelle séquence d'apprentissage.
- **Les évaluations formatives** prennent leur place en cours **d'apprentissage**. Elles permettent à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations explicites et régulières du professeur pour progresser.
- **Les évaluations sommatives** attestent un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situent au terme d'un temps d'apprentissage spécifique  
Elles sont régulières et leur calendrier est fixé en amont (cf. *infra*).
- **LVE, compétences évaluées :** compréhension orale (CO), compréhension écrite (CE), production orale en continu (POC), production orale en interactivité (POI), production écrite (PE)

## La fréquence des évaluations et les évaluations communes

- **Égalité de traitement au sein d'une même discipline** : nombre de notes minimum pour la prise en compte pour le baccalauréat et critères d'évaluation ;
- **Un nombre raisonnable de notes doit constituer une moyenne significative** ;
- **Épreuves communes** : trois périodes communes d'évaluations en première en HG-Langues Vivantes-enseignement scientifique et mathématiques (STMG uniquement) et seulement deux en terminale pour ne pas surcharger les élèves sur la fin de l'année ;
- **Cycle terminal** : deux évaluations sommatives au minimum par trimestre dont celle de la période commune d'évaluation en plus de 2 à 3 **évaluations formatives** par trimestre. Chaque équipe disciplinaire peut affiner ces nombres en fonction de ses spécificités propres.

## L'harmonisation des pratiques d'évaluation

- **Travail en équipe** sur les attendus des évaluations réalisées lors des périodes et construction de critères d'évaluation harmonisés.
- **Progressions communes** par discipline.
- Organisation trimestrielle au lycée.

Par ailleurs, chaque discipline indiquera dans sa partie propre qu'elle politique elle entend mettre en œuvre en termes d'arrondi de moyennes : arrondi au dixième, au demi-point le plus proche, au demi-point immédiatement supérieur, etc.

## La communication autour des évaluations

Pour éviter que le contrôle continu ne soit source de contentieux avec les familles, il importe de donner l'information la plus claire possible aux élèves et à leur famille sur les modalités d'évaluations, de rattrapage et de prise en compte de chaque note.

- **Les objectifs d'apprentissage de la séquence doivent être visibles, explicités aux élèves et compris** : les objectifs des évaluations seront ainsi communiqués en amont, les outils utilisés, les contenus, la temporalité des apprentissages et leur poids dans le calcul de la moyenne.
- **Le calendrier et la fréquence aux évaluations** : mise en place d'un calendrier pour les devoirs communs. Calendrier pour les autres modalités d'évaluation.
- **Les modalités de rattrapage des devoirs** : communication en amont précisant aux élèves les modalités
- L'évaluation est l'occasion d'un retour informé aux élèves. Le temps dédié à la correction doit permettre à chaque élève de progresser dans la compréhension des attendus de dans ses apprentissages.

A ce titre, la saisie des notes sur pronote doit prendre en compte un **décalage entre le rendu des évaluations aux élèves et l'affichage de la note sur l'espace parents** afin d'éviter que les familles n'apprennent les notes avant les élèves.

## La représentativité des moyennes

Les moyennes portées sur les bulletins trimestriels se doivent d'être représentatives. Cette représentativité des moyennes dépend :

- de la prise en compte d'une **pluralité de situations d'évaluation** tant en nombre (au moins trois) qu'en diversité des compétences évaluées ;
- de la variété des modalités et des situations qui évaluent des connaissances, des compétences et des capacités différentes et complémentaires, précisément associées au programme ayant été enseigné ;
- du choix de coefficients adaptés donnés à chacune de ces évaluations.

## Epreuve de remplacement et absences

### Les absences et retards ponctuels

Un élève retardataire peut intégrer la salle de classe mais son temps de composition n'est pas allongé. Le retard est signalé à la vie scolaire et comptabilisé dans les éléments d'appréciation d'assiduité.

Tout élève absent à un devoir doit justifier son absence dès son retour, auprès de la vie scolaire. Le professeur peut, s'il le juge nécessaire, et même si l'absence est justifiée, faire composer l'élève dès son retour en classe sur le temps scolaire à la vie scolaire ou dans la classe, sans l'avertir.

L'absence à une évaluation, même sans motif valable, ne peut se traduire par un zéro qui est une note d'évaluation et qui ne peut donc être utilisée avec une visée de sanction disciplinaire.

La note de service du 28 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats indique que si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou à sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne trimestrielle ou annuelle représentative pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement.

Cette évaluation ponctuelle prend le format de l'épreuve prévue pour les candidats individuels. Elle peut être réalisée en fin de trimestre ou en fin d'année scolaire.

Dans le cas d'une absence à cette évaluation ponctuelle, la note zéro peut, en fin de parcours évaluatif, être attribuée pour cet enseignement.

## Tentative de fraude

Dans le cadre de la prévention de la fraude, les montres et autres appareils connectés sont interdits. L'enseignant peut demander à éteindre les téléphones portables et appareils connectés, à les placer dans les sacs, à mettre les sacs au fond de la classe, à vider les trousseaux, à interdire tout échange de matériel. Il peut également placer les élèves dans la salle, les feuilles de brouillon peuvent être montrées à l'enseignant à sa demande.

La gestion des fraudes relève de la **responsabilité des enseignants** qui sont maîtres de l'évaluation qui relève de leur compétence exclusive. Il peut décider de convoquer l'élève à une nouvelle épreuve, d'adapter son évaluation ou d'attribuer la note « zéro » à l'épreuve. Dans tous les cas la fraude fera l'objet d'un rapport et **pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire** conformément au règlement intérieur de l'établissement (articles 2.10 et 3.13)

## Tentative de fraude

Les travaux individuels ou collectifs en classe ou hors la classe qui font l'objet d'une évaluation et qui ne sont pas rendus par l'élève peuvent être comptabilisés par la note « zéro ».

Niveau	Disciplines pour devoir commun	Créneaux des devoirs
2nde	Français	Mercredi 14 mai 2025
	Maths	Mercredi 15 janvier 2025
		Jeudi 15 mai 2025

**Disciplines concernées par les 40% de contrôle continu**

Langues vivantes, histoire-géographie, Enseignement scientifique et mathématiques (voie technologique).

Niveau de classe	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
1 <sup>ère</sup>	A partir du lundi 4 novembre 2024	A partir du lundi 10 février 2025	A partir du lundi 12 mai 2025
Terminale	A partir du mardi 19 novembre 2024	A partir du Lundi 10 mars 2025	

Niveau	Périodes d'évaluation <i>Entraînement Épreuves terminales</i>	Disciplines	Créneaux des devoirs
1 <sup>ère</sup>	Vendredi 24 janvier 2025 Vendredi 4 avril 2025	Français écrit	8h-12h
	Du lundi 7 au jeudi 10 avril 2025	Oraux blancs de français	

**Entraînements aux épreuves terminales (bacs blancs) : philosophie et spécialités**

1. Semaine du lundi 20 janvier 2025
2. Semaine du lundi 14 avril 2025

**Grand oral blanc** : semaine du lundi 12 mai 2025

# **PROJET D'ÉVALUATION 2024-2025**

## **DÉTAIL PAR DISCIPLINES**

## ANGLAIS

---

Nos objectifs, contenus et critères d'évaluation sont établis à partir des attendus du CECRL et des programmes de chaque niveau du secondaire.

### 1. CONTENUS ET OBJECTIFS DES ÉVALUATIONS

==>Les compétences du CECRL évaluées sont les suivantes :

CO : Compréhension orale

CE : Compréhension écrite

PO : Production orale ( POC : Production orale en continu / POI : Production orale en interactivité )

PE : Production écrite

==>Aux compétences du CECRL s'ajoute :

CLC : Compétence linguistique et/ou culturelle ET la compétence de médiation

#### **En cycle terminal il y aura 3 devoirs sur table l'année de 1ère et deux devoirs sur table l'année de terminale (voir calendrier )**

Ces évaluations seront communes c'est à dire élaborées sur des critères communs avec des évaluations qui répondront à des attendus et des grilles communes qui respecteront les choix des langues vivantes des élèves pour le bac : LVA ou LVB. Ces devoirs sur table se déroulent à des périodes précises mais ne seront plus des devoirs communs.

Les devoirs sur table concernent les compétences écrites (CO/CE/PE )

Les évaluations de PO (POC/POI) et de CLC s'y ajoutent pour constituer les moyennes.

#### **Les coefficients des devoirs sur table seront de 2 dans toutes les classes.**

COMPÉTENCE ÉVALUÉE EN PÉRIODE 1 EN 1ère⇒ A partir du lundi 4 novembre 2024	OBJECTIF	CRITÈRES D'ÉVALUATION
CO	évaluer la capacité des élèves à comprendre un message dans la langue cible	Barème élaboré par l'équipe

COMPÉTENCE ÉVALUÉE EN PÉRIODE 2 EN 1 ère ⇒ A partir du lundi 10 février 2025	OBJECTIF	CRITÈRES D'ÉVALUATION
CE	évaluer la capacité des élèves à comprendre un message dans la langue cible	Barème élaboré par l'équipe

COMPÉTENCE ÉVALUÉE EN PÉRIODE 3 EN 1 ère ⇒ A partir du lundi 12 mai 2025	OBJECTIF	CRITÈRES D'ÉVALUATION
PE	évaluer la capacité des élèves à s'exprimer à l'écrit sur un sujet	Barème élaboré par l'équipe



COMPÉTENCES ÉVALUÉES EN PÉRIODE 1 EN TERMINALE ⇒ A partir du mardi 19 novembre 2024	OBJECTIF	CRITÈRES D'ÉVALUATION
PE	évaluer la capacité des élèves à produire un message dans la langue cible	Barème élaboré par l'équipe

COMPÉTENCE ÉVALUÉE EN PÉRIODE 2 EN TERMINALE ⇒ A partir du Lundi 10 mars 2025	OBJECTIF	CRITÈRES D'ÉVALUATION
CE	Évaluer la capacité des élèves à comprendre un message dans la langue cible	Barème élaboré par l'équipe

## 2. MODALITÉS DES ÉVALUATIONS FORMATIVES ET SOMMATIVES

- Les évaluations formatives et sommatives seront faites en classe au libre choix du professeur et également pendant les périodes communes.
- Leur contenu est laissé à la libre appréciation des professeurs en fonction de leurs classes et de leurs progressions qui sont communes et adossées aux programmes de l'Education nationale.
- Les évaluations sommatives sont organisées suite aux évaluations formatives qui permettent aux élèves de se familiariser avec le format des épreuves ainsi que les critères d'évaluation et de notation. Notre objectif étant de placer chacun de nos élèves en situation de réussite et de mettre l'accent sur la progression vers la maîtrise de compétences plutôt que sur la performance dans la réussite d'une tâche et sur la note.
- Les objectifs, critères et modalités sont clairement annoncés en amont de chaque évaluation.
- Les élèves à besoins particuliers sont pris en compte dans le cadre des évaluations formatives et sommatives en fonction des dispositifs aménagés pour eux.
- Les évaluations formatives et sommatives pour toutes les compétences en première et terminale entrent dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat.  
Les supports utilisés par les professeurs pour les évaluations sur périodes communes ne seront pas forcément identiques mais les compétences évaluées et critères d'évaluations sont les mêmes. Les sujets sont tirés de la banque de données officielle.

## 3. PROTOCOLE DE REMPLACEMENT DE DEVOIR EN CAS D'ABSENCE

L'élève absent (absence justifiée) à une évaluation qui a eu lieu en classe pourra, à la libre appréciation du professeur, être évalué à son retour en classe.

L'élève absent doit donc avoir rattrapé et appris ses cours conformément au règlement intérieur.

#### **4. SEUIL DE REPRÉSENTATIVITÉ DE LA MOYENNE EN CYCLE TERMINAL**

- Chaque élève du cycle terminal devra avoir réalisé au moins 2 des évaluations représentatives du trimestre.  
En dessous, nous considérons que la moyenne de l'élève n'est pas représentative pour le baccalauréat. (cf. Bulletin officiel N°30 du 29 juillet 2021, section 2C, 2E)
- Tout plagiat sera sanctionné. (Voir règlement intérieur)
- Dans le cadre du contrôle continu, tout devoir non rendu en temps et en heure pourra être noté "devoir non rendu équivalent à 0" (W sur Pronote)

#### **5. L' ATTESTATION DE COMPÉTENCES DU LIVRET SCOLAIRE EN FIN DE TERMINALE**

- L'attestation de niveau de compétences est complétée dans le livret scolaire pour tous les élèves du cycle terminal en fonction du contrôle continu

### MODALITÉS DES ÉVALUATIONS FORMATIVES ET SOMMATIVES

1. Principes de base communs à toutes les classes la grille de référence du CECRL (Cadre Commun de Référence en Langues) se définit en niveaux de compétence (A1 / A2 ,B1 / B2 , C1... ) et fixe des objectifs réalistes en définissant des paliers d'apprentissage. C'est la maîtrise de ces paliers que nous évaluons à travers de l'évaluation régulière des cinq activités langagières selon le CECRL.

- la compréhension de l'oral (CO)
- la compréhension de l'écrit (CE)
- l'expression écrite (EE)
- l'expression orale en continu (EOC)
- l'expression orale en interaction (EOI)

Par ailleurs, notre pédagogie étant une pédagogie qui se base sur l'approche actionnelle (créer en classe des situations où la langue sera utilisée pour "faire quelque chose"), la "**tâche finale**" revêt une importance particulière et sera également l'objet d'une évaluation.

Les évaluations formatives et sommatives seront faites en classe au libre choix du professeur et également pendant les périodes communes.

Leur contenu est laissé à la libre appréciation des professeurs en fonction de leurs classes et de leurs progressions qui sont communes et adossées aux programmes de CEA et l'éducation nationale.

Les évaluations sommatives sont organisées suite aux évaluations formatives qui permettent aux élèves de se familiariser avec le format des épreuves ainsi que les critères d'évaluation et de notation. Notre objectif étant de placer chacun de nos élèves en situation de réussite et de mettre l'accent sur la progression vers la maîtrise de compétences plutôt que sur la performance dans la réussite d'une tâche et sur la note. Les objectifs, critères et modalités sont clairement annoncés en amont de chaque évaluation.

Les élèves à besoins particuliers sont pris en compte dans le cadre des évaluations formatives et sommatives en fonction des dispositifs aménagés pour eux.

Les évaluations formatives et sommatives pour toutes les compétences en première et terminale entrent dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat.

Les supports utilisés par les professeurs pour les évaluations sur périodes communes ne seront pas forcément identiques mais les compétences évaluées et critères d'évaluations sont les mêmes. Les sujets sont tirés de la banque de données officielle.

### PROTOCOLE DE REMPLACEMENT DE DEVOIR EN CAS D'ABSENCE

L'élève absent (absence justifiée) à une évaluation qui a eu lieu en classe pourra, à la libre appréciation du professeur, être évalué à son retour en classe.

L'élève absent doit donc avoir rattrapé et appris ses cours conformément au règlement intérieur.

### SEUIL DE REPRÉSENTATIVITÉ DE LA MOYENNE EN CYCLE TERMINAL

Chaque élève du cycle terminal devra avoir réalisé au moins 2 des évaluations représentatives du trimestre. Dans le cadre du contrôle continu, tout devoir non rendu en temps et en heure pourra être noté

En cycle terminal il y aura 3 devoirs sur table l'année de 1ère et deux devoirs sur table l'année de terminale (selon le calendrier)

Ces évaluations seront élaborées sur des critères communs avec des évaluations qui répondront à des attendus et des grilles communes qui respecteront les choix des langues vivantes des élèves pour le bac : LVA, LVB et BFI. Ces devoirs sur table se déroulent à des périodes précises mais ne seront plus des devoirs communs.

### **Communication avec les élèves**

En plus de la communication directe, l'équipe a opté pour Pronote

Contenu de communication :

- Compétences visées
- Calendrier
- Contenus des évaluations
- Temps de communication : à la rentrée

### **Communication avec les familles**

Basée sur Pronote

Contenu :

- Éléments du programme
- Les attendus
- Les modalités des évaluations
- L'évolution de leurs enfants.

## ARTS PLASTIQUES

---

Dès la rentrée, l'ensemble des élèves reçoit les informations concernant les modalités évaluatives par une feuille de présentation de l'option en fonction de leur niveau.

### > en classe de Première :

OBJECTIF : divers sujets sont donnés tout au long de l'année afin de développer et d'approfondir leur pratique artistique, d'enrichir leur culture, d'élargir leurs représentations culturelles, de développer leur curiosité et d'être attentif aux dimensions sensibles des diverses pratiques plastiques, tout en les accompagnant dans leurs choix d'orientation artistique.

EVALUATION :

- 2 évaluations sommatives par trimestre minimum en réponse aux sujets donnés par le professeur.  
L'évaluation formative est menée chaque séance.

(2 notes sur 20 / trimestre minimum) coefficient 2

En début de séquence, l'élève reçoit le sujet sous format écrit sur lequel les modalités évaluatives sont clairement indiquées. Elles se basent sur les différentes compétences que l'élève de Première doit acquérir. Ces compétences sont communiquées dès la rentrée sur la feuille de présentation de l'option. La présentation orale du travail de l'élève fait partie d'une des compétences de la note finale de l'évaluation.

- tenue du carnet de bord (agrémenté de traces des productions faites en cours, des recherches menées en lien avec un projet et tout ce qui peut nourrir la culture artistique)

(1 note sur 20 / trimestre) coefficient 1

- *optionnel* : 1 évaluation sur l'élaboration d'un livret de visite de musée, galerie, exposition... (1 note sur 20 / trimestre) coefficient 1

### > en classe de Terminale :

OBJECTIF : l'année est entièrement consacrée à un thème choisi par l'élève de terminale dès la rentrée. Ainsi l'élève consacre plusieurs mois à créer une démarche artistique pour produire et présenter en fin d'année, son projet personnel.

EVALUATION :

- projet personnel

1 évaluation sur l'étape du projet personnel (défini par l'élève et en accord avec le professeur dès la rentrée)

1 évaluation orale sur la présentation orale du projet personnel

(soit 2 notes sur 20 / trimestre) coefficient 2

- tenue du carnet de bord (agrémenté de traces des productions faites en cours, des recherches menées en lien avec un projet et tout ce qui peut nourrir la culture artistique)

(1 note sur 20 / trimestre) coefficient 1

- *optionnel* : 1 évaluation sur l'élaboration d'un livret de visite de musée, galerie, exposition... (1 note sur 20 / trimestre) coefficient 1

#### RATTRAPAGE

L'élève est informé à l'avance des dates de rendu des projets soit à l'oral soit à l'écrit sur pronote. Si l'élève n'est pas présent le jour du rendu, il devra impérativement présenter son projet au cours suivant.

Le mandarin chinois est enseigné au LIFVH depuis la classe de 5<sup>e</sup> en LVB et la classe de 2<sup>nd</sup>e en LVC.

### **Objectifs et contenus des évaluations, différents types d'évaluations mis en place:**

Pour tous les niveaux, pour toutes les classes, le principe commun d'évaluations se basent sur la grille de référence du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

Les compétences évaluées sont basées sur les 6 activités langagières suivantes :

- Compréhension orale (CO)
- Compréhension de l'écrit (CE)
- L'expression écrite (EE)
- L'expression ou Production orale en continu (EOC ou POC)
- L'expression ou Production orale en interaction (EOI ou POI)
- Médiation

Du fait de la spécificité de la langue chinoise, d'autres compétences viennent s'ajouter à l'apprentissage :

- Ecriture des caractères chinois : pratique hebdomadaire de l'écriture
- Apprentissage par cœur d'extrait de texte du cours : Pratique de la prononciation (Pinyin et tons)
- Lecture à voix haute : Pratique de la prononciation (Pinyin et tons)

La pédagogie du chinois mandarin se base aussi par « l'entrée culturelle » et la pédagogie de projet. Outre la « tâche finale », la participation à des actions culturelles d'importance (par ex. Célébrations du Nouvel An chinois, ...), ou événements de l'établissement ou AEF (par ex. « Printemps des poètes », « Mai des langues »...) fera également l'objet d'une évaluation chiffrée.

### **Différents types d'évaluations mis en place :**

- Evaluations diagnostiques en début d'année ou "Test de positionnement" sur 3 des 6 activités langagières: évaluer les besoins (évaluations non-notées)
- Auto-évaluations sur CO ou CE, et EE: une par trimestre pour faire prendre conscience aux élèves de leurs acquis (évaluations non-notées)
- Evaluation du niveau de maîtrise des compétences sur 3 des 6 activités langagières : Mobilisation des acquis (évaluations notées, coef. 1 en classe et coef. 2 pour les devoirs communs)
- Devoirs communs pour le Cycle Terminal : sans objet en 2024-2025
- Autres évaluations des connaissances linguistiques et culturelles variées : récitation, exposés oraux et écrits (pas systématiquement en langue cible, si niveau trop bas), exercices maisons (par ex. "Cahier hebdomadaire de la pratique de l'écriture"), travaux de groupes, etc... La grille de notation et la fréquence sont laissées à la seule appréciation du professeur en charge de la classe.

### **Organisation des évaluations formatives et sommatives**

Les évaluations sont faites en classe, laissées à la libre appréciation des professeurs, en fonction de leurs classes et de leurs progressions.

Ces deux formes d'évaluation peuvent être faites dans toutes les 6 activités langagières, mais aussi sous forme de tests de connaissances (vocabulaire, prononciation des tons, écriture des caractères, prononciation du pinyin)

### **Modalités , critères et compétences:**

- D'une manière générale, les modalités et critères varient en fonction de la progression de chaque groupe de classe.
- La différenciation pédagogique est élaborée à la seule discrétion de l'enseignant qui est le plus à même d'envisager les modalités de ses évaluations.
- Les contrôles formatifs sont généralement d'un coefficient plus faible que les contrôles sommatifs. Toutefois, cette donnée est laissée au libre choix pédagogique du professeur. A titre d'indication, l'évaluation et la notation de la pratique hebdomadaire de l'écriture peut être notée sur 5 points, avec un faible coefficient de 0,5, tandis que la connaissance du vocabulaire en écriture, pinyin et ton (3 catégories de connaissance) peut être notée sur 20 avec un coefficient de 1.
- Les productions orales formatives ou sommatives (POC/POI/Médiation) ne seront évaluées qu'en classe ou sous forme d'enregistrement de productions à la maison.
- La réalisation de la "tâche finale" ou la participation à un projet d'action culturelle sera portée à la connaissance de l'élève dès le début de la séquence de travail. Les critères fluctuent entre le respect des consignes et la motivation.
- Le niveau de maîtrise des compétences LVB attendu dans toutes les activités langagières est de B1+ en cycle terminal (seuil de 505 caractères)
- Le niveau de maîtrise des compétences LVC attendu dans toutes les activités langagières est de A2+ en cycle terminal (seuil de 405 caractères)
- Pour les Secondes LVB, le niveau de maîtrise des compétences attendu en fin d'année est A2+/B1.

### **Les critères qui rendent une moyenne trimestrielle représentative**

- Les moyennes périodiques trimestrielles rentrent dans le calcul du "Contrôle continu".
- Les dates butoirs, annoncées à l'avance, pour toutes les évaluations de compétences sur 3 des 6 activités langagières, doivent être respectées par les élèves.  
A tout devoir non rendu, en temps et en heure, sera attribué un "devoir non rendu équivalent" ("Non-rendu" sur Pronote)
- Les critères soulignent la mise en valeur des acquisitions, des marges de progrès et des difficultés rencontrées.
- Pour le lycée (1ère et Terminale), la grille d'évaluation et de notation des compétences suit la grille fournie par EDUSCOL ( <https://eduscol.education.fr/document/46426/download>)

### **Moyenne représentative par trimestre**

- Pour le cycle terminal, 3 évaluations par compétences sur les 6 activités langagières sont inscrites sur Pronote, coef. 1 (toutes les activités seront évaluées sur l'année).  
Devoirs communs: 2 évaluations écrites soit EE, CE ou CO, coef. 2 (sans objet en 2024-2025)  
Viennent s'ajouter les notes chiffrées d'évaluations variées dans les domaines culturel et graphique (divers coef.)  
La note est arrondie au demi-point supérieur.

Tout plagiat sera sanctionné, voir règlement intérieur (R.I.)



### **Protocole de remplacement en cas d'absence à un devoir:**

- Pour le Cycle Terminal, le devoir est rattrapé sous surveillance du professeur ou de la Vie Scolaire (seulement après agrément de la Vie Scolaire).

Les élèves absents doivent donc avoir rattrapé et appris les cours manqués conformément au R.I.

A toute absence non justifiée, lors d'un devoir de rattrapage prévu, la mention sera attribuée "absence" sur Pronote. Si la moyenne trimestrielle n'est pas représentative, l'observation en sera faite sur le bulletin trimestriel et le livret scolaire. Un devoir terminal sera proposé en fin d'année sur tout le programme de l'année dans les compétences CE + EE.

## I. De la 5<sup>ème</sup> à la seconde

### 1. Principes de base communs à toutes les classes

La grille de référence du CECRL (Cadre Commun de Référence en Langues) se définit en niveaux de compétence (A1 / A2 pour un niveau collège, A2 / B1 pour un niveau lycée) et fixe des objectifs réalistes en définissant des paliers d'apprentissage. C'est la maîtrise de ces paliers que nous évaluons au travers de **l'évaluation régulière des cinq activités langagières qui sont :**

- ❖ la compréhension de l'oral (CO)
- ❖ la compréhension de l'écrit (CE)
- ❖ l'expression écrite (EE)
- ❖ l'expression orale en continu (EOC)
- ❖ l'expression orale en interaction (EOI)

**Par ailleurs**, notre pédagogie étant une **pédagogie de projet** (créer en classe des situations où la langue sera utilisée pour "faire quelque chose"), la **"tâche finale"** revêt une importance particulière et sera également l'objet d'une évaluation.

### 2. Composition de la moyenne trimestrielle

La moyenne trimestrielle de nos élèves de collège et de seconde sera composée de

- ❖ **Bilans périodiques qui** peuvent prendre la forme d'une expression écrite, d'une compréhension écrite ou orale et porter sur les thèmes et points grammaticaux vus au cours de la séquence. Ces **"contrôles bilans"**, étant adossés aux éléments du programme travaillé, permettent de mesurer la progression de l'élève, de se situer par rapport aux attendus et de mettre en valeur les acquisitions, les progrès ou les difficultés rencontrées.
- ❖ **Réalisation de la "tâche finale"**

Elle est à accomplir par l'élève et portée à sa connaissance dès le début de la séquence de travail. De ce fait, l'élève sait exactement ce qu'il aura à faire, pourquoi il le fait, et comment il va s'y prendre. La réalisation de la tâche finale sera notée sur 20.

- ❖ **L'évaluation de l'oral**

L'oral constitue le fil rouge de nos cours tout au long de l'année. Il sera évalué régulièrement en début d'heure au moment de la **reprise du cours précédent** et par le biais de **prises de parole en continu ou en interaction**, en classe, ou sous un format audio ou vidéo à créer en salle informatique ou à la maison.

### ❖ **Autres évaluations possibles**

Récitation de poésies ou de petits dialogues, mini dictées, exposés oraux, exposés écrits, exercices maison relevés, contrôle de culture générale, travaux de groupes, cahier relevé, etc...

Leur fréquence, leur nombre et leur poids dans la moyenne trimestrielle sont laissés à la seule appréciation du professeur en charge de la classe.

### ❖ **Fiches d'auto-évaluation**

Des fiches individuelles et non chiffrées peuvent être distribuées aux élèves par séquence. Elles leur permettent de porter eux-mêmes un regard sur leur progression en termes de compétences linguistiques mais aussi en termes de compétences liées à la maîtrise de l'apprentissage. En pointant les difficultés éventuelles, elles sont l'occasion d'un dialogue avec le professeur qui pourra donner conseils et pistes de remédiation.

### **3. Cas de la classe de Troisième**

En fin de classe de 3<sup>ème</sup>, des **bilans de fin de cycle** sont renseignés sur Pronote. Ils mesurent le degré d'acquisition de connaissances et de compétences. Celui-ci est fixé nationalement et détermine par domaine un niveau de maîtrise avec 4 degrés possibles : *maîtrise insuffisante / maîtrise fragile / maîtrise satisfaisante / très bonne maîtrise*.

### **4. Cas des élèves absents aux évaluations ou cas de non rendu de la tâche finale.**

L'élève est prévenu qu'une absence à un contrôle bilan est systématiquement suivie d'un rattrapage qui se fera dans le cadre du cours dès le retour de l'élève en classe. Les modalités de ce rattrapage restent à la discrétion du professeur en charge de la classe.

En cas de non rendu ou non présentation de la tâche finale, l'élève se verra automatiquement attribuer la mention W (non rendu valeur 0), qui comptera dans la moyenne trimestrielle.

## **II. Dans le cycle terminal**

### **Références officielles:**

<https://eduscol.education.fr/880/les-modalites-d-evaluation-de-langues-vivantes-aux-baccalaureats-general-et-technologique>

En espagnol, dans le cycle terminal, les évaluations prises en compte pour le calcul de la moyenne sont principalement de deux types: **évaluations sommatives et évaluations formatives**.

1. **Les évaluations sommatives** doivent mettre les élèves en situation de réussite et d'équité. Pour cela, les élèves seront informés de la date, de l'heure, de la durée, du contenu et des critères d'évaluation de celle-ci. Elles seront révélatrices du niveau de maîtrise des compétences langagières de CO/CE/EE/EO/EOI et

feront l'objet d'une **note chiffrée, coefficient 2**. Elles auront donc une représentation significative dans la moyenne trimestrielle et annuelle. Il y aura **trois épreuves sommatives en classes de Première (une par trimestre) et deux épreuves sommatives en classe de Terminale du niveau LVB (au premier et au deuxième trimestre)**, programmées lors de **périodes d'évaluations communes** fixées dans le calendrier ci-dessous.

La **tâche finale** de par sa complexité et la diversité des compétences qu'elle mobilise est considérée comme une évaluation sommative mais le coefficient qui lui sera attribué reste à la discrétion du professeur. Son poids, s'il est significatif dans la moyenne du trimestre, ne dépassera pas le coefficient 1.

2. **L'évaluation formative** est à l'appréciation de l'enseignant selon la compréhension et la maîtrise des axes d'étude abordés. Il s'agit de vérifier les progrès de l'élève dans une compétence langagière précise ou bien sa bonne acquisition et maîtrise de points lexicaux, grammaticaux, etc. Elle peut prendre la forme de tests de connaissances, de tests de vocabulaire et de grammaire, de tâches intermédiaires. Elle fera, souvent mais pas systématiquement, l'objet d'une note chiffrée coefficient 1 ou 0,5, suivant l'appréciation du professeur. Elle permettra d'envisager un travail de remédiation/révision pour l'élève avant une évaluation chiffrée sommative si besoin.

### 3. Calendrier des évaluations sommatives

CLASSE DE TERMINALE	Activité(s) langagière(s) évaluée(s)	Période d'évaluation
1ER TRIMESTRE	n°1: CO + EE	Du mardi 19 au vendredi 29 novembre
2EME TRIMESTRE	n°2: CE + EE	Du lundi 10 au vendredi 21 mars
CLASSE DE PREMIERE	Activité(s) langagière(s) évaluée(s)	Période d'évaluation
1ER TRIMESTRE	n°1: CO + EE	Du lundi 4 au vendredi 15 novembre
2EME TRIMESTRE	n°2: CE + EE	Du lundi 10 au vendredi 21 février
3EME TRIMESTRE	A définir.	Du lundi 12 au vendredi 23 mai

#### **4. L'évaluation orale**

La pratique de l'oral étant partie intégrante de l'enseignement et de l'évaluation en LV, elle fait donc régulièrement l'objet d'évaluations chiffrées ou non, par le biais de **prises de parole en continu ou en interaction** (PPC ou PPI), spontanées ou préparées en classe ou à la maison, avec ou sans support audio ou vidéo.

#### **5. Moyennes trimestrielles /annuelles et représentativité de la moyenne**

Les moyennes trimestrielles prendront en compte les évaluations sommatives écrites et orales effectuées tout au long du trimestre, ainsi que les exercices ou activités, individuelles ou en groupe, réalisés en présentiel ou à distance, donnant lieu à des notes chiffrées (tâches intermédiaires, projets finaux, travaux de groupe, exercices de vérification des connaissances, etc.). Cela permettra, en cas d'échec à une évaluation, d'avoir la possibilité de se rattraper sous réserve d'une assiduité irréprochable.

Afin que la moyenne soit considérée comme représentative, l'élève devra avoir un minimum de 3 notes (ou davantage si le nombre total d'évaluations effectuées au cours du trimestre est supérieur), dont au minimum **une** note correspondant à une compétence évaluée dans le cadre des évaluations sommatives. Une précision : si la compétence de CO peut manquer (car plus difficile à organiser en cas d'absence de l'élève), les compétences d'EE et de CE, quant à elles, ne peuvent jamais manquer.

En tout état de cause, le professeur restera seul juge de la représentativité de la moyenne.

#### **6. L'attestation de Langues Vivantes**

C'est une attestation certificative, délivrée en fin d'année de terminale et saisie dans le livret scolaire de l'élève, qui s'appuie sur les niveaux de langue définis par le C.E.C.R.L (Cadre Européen Commun de Référence en Langues). Les professeurs rempliront cette attestation en fonction des résultats obtenus par l'élève dans les différentes compétences dans le cadre du contrôle continu.

#### **7. Cas de la LVC**

La moyenne trimestrielle sera calquée sur les contenus et les compétences évaluées en LVB et ses attendus sont quasiment les mêmes en fin de cycle terminal (niveau visé B1). Rappelons que la LVC est évaluée dans le cadre du contrôle continu et qu'elle est affectée d'un coefficient 2 lors du calcul des points pour le baccalauréat.

#### **8. Les absences**

Les absences justifiées aux évaluations sommatives organisées dans le cadre des périodes d'évaluation communes feront l'objet d'un rattrapage organisé à la convenance du professeur. Néanmoins, le rattrapage de CO (plus compliqué à mettre en place) ne fera pas l'objet d'un rattrapage systématique et se fera -ou non- suivant l'appréciation du professeur en charge de la classe.

Les absences ou délais supplémentaires demandés doivent rester exceptionnels. Si, en fin de période, malgré les possibilités de rattrapage proposées par le professeur, en raison d'un nombre d'absences trop élevé, le professeur estime que l'élève ne peut être évalué, il retirera la moyenne du bulletin et inscrira sur le bulletin "Moyenne non représentative".

Dans le cas d'absence(s) de moyennes(s) trimestrielles(s), des évaluations de CO, CE, EO, EOC/I, calquées sur les "évaluations ponctuelles prévues en langues vivantes A et B au titre du contrôle continu" pourront être organisées en fin d'année scolaire.

## **9 . Communication aux familles et aux élèves**

Les familles seront informées des modalités d'évaluation en Langues Vivantes au cours de l'année 2024/2025 par le canal de communication choisi par la Direction. Les élèves seront, quant à eux, informés par leur professeur en classe et par Pronote.

<b>Première</b>	
Droit - économie	3 évaluations coef 2
SDGN	2 évaluations coef 2 et une note d'oral coef 1
Management	3 évaluations coef 1
<b>Terminale</b>	
Droit - économie	3 évaluations et une note d'oral coef 1
Management SDGN	3 évaluations coef 2+évaluations ponctuelles
Gestion finance	3 évaluations coef 2 + évaluations ponctuelles
Mercatique	2 évaluations coef 2 et une note d'oral coef 1
RH	3 évaluations coef 1

Droit-économie terminale rattrapage en fin de trimestre sur les notions vues pendant la période en cas d'absence justifiée.

Pour le reste : rattrapage dès le retour en classe en cas d'absence justifiée.

En cas d'absence injustifiée, l'élève rattrape l'évaluation. On évite au maximum le 0/20 sauf si en fin de parcours impossible d'évaluer l'élève qui ne se présente pas aux évaluations de rattrapage.

### Principes généraux

Les objectifs de l'évaluation tout au long du secondaire sont d'ordre diagnostique, formatif et sommatif. Son organisation relève de la liberté pédagogique de l'enseignant.

L'évaluation est organisée le plus souvent en classe, par souci d'équité.

Les devoirs à faire à la maison demeurent toutefois un levier important pour faire progresser les élèves en leur donnant le temps nécessaire pour assimiler notions et méthodes et les restituer sur une période plus longue que le temps de la classe. Pour rendre ce levier pleinement efficace, il va de soi que le travail donné à faire à la maison doit être réalisé par l'élève et non par un tiers (membre de la famille, professeur particulier **ou IA**). Il semble en effet essentiel que le temps consacré à l'évaluation apporte un réel bénéfice à l'élève et participe de sa progression.

Les plannings des temps d'évaluation communs sont communiqués par la direction de l'établissement ; les évaluations ponctuelles comme les temps d'évaluation communs sont signalés par le professeur à l'oral mais également sur Pronote, interface commune aux élèves et à leurs parents.

### Spécificités de la classe de seconde

Les évaluations formatives visent l'acquisition des méthodes propres aux exercices du baccalauréat de français.

Une évaluation sommative par trimestre est recommandée (dont un devoir commun programmé à la fin du 3ème trimestre ; elles font l'objet d'une évaluation chiffrée mais également d'une évaluation en compétences (repérage des procédés, capacités interprétatives, qualités d'écriture, méthode).

Compte tenu de l'importance de la grammaire dans les nouveaux programmes de français au lycée, et des **interrogations sur un point de langue spécifique, sont organisées de manière régulière.**

### Spécificités de la classe de 1ère

En première, on distingue :

- les évaluations de connaissances (histoire littéraire, exposés...) ;
- les évaluations formatives qui visent l'acquisition et la consolidation des méthodes pour le baccalauréat, en vue des épreuves écrites (commentaire littéraire, dissertation) et **orales (explication linéaire, entretien, présentation d'une lecture cursive ou intégrale)**, qui peuvent être menées en classe ou lors de moments d'évaluation communs ;

- les évaluations sommatives qui sont communes à l'ensemble des élèves de 1ère (avec choix de sujet en fonction des œuvres étudiées), et constituent trois temps forts de l'année (un devoir commun, un écrit blanc, un oral blanc); **chacune de ses évaluations s'appuie sur des grilles de correction communes.**

Afin de multiplier les occasions de faire progresser les élèves, certains devoirs à la maison (préparations, « question de cours ») peuvent être « visés » par l'enseignant qui en apprécie la qualité et le sérieux à l'aide d'un barème simplifié (de 1 à 3 points selon l'investissement, par exemple).

Comme en seconde, **à la discrétion de l'enseignant**, le carnet de lecture, qui vise à accompagner l'appropriation des œuvres par les élèves, mais aussi à les préparer à la deuxième partie de l'oral du baccalauréat, peut faire l'objet d'une évaluation.



## Absences aux évaluations en classe de première (cycle terminal)

- Le protocole de remplacement (organisation d'un nouveau devoir en cas d'absence) ne concerne de façon obligatoire que les trois évaluations sommatives évoquées *supra* (devoir commun, écrit blanc, oral blanc).

- **Pour les évaluations formatives, l'enseignant décidera de la faisabilité du rattrapage.**

## Moyenne

- Les moyennes trimestrielles seront arrondies au ½ point supérieur.

- **Pour être représentative**, la moyenne annuelle d'un élève doit être composée des trois notes correspondant aux évaluations sommatives et du 2/3 du reste des évaluations.

## Spécificités des enseignements de la spécialité des HLP : 1re et terminale

Les évaluations sommatives auront lieu à la fin de chaque thème sur des exercices proposés dans le cadre des épreuves écrites du baccalauréat : interprétation littéraire et essai. Elles s'appuieront sur les échelles descriptives utilisées lors de correction des copies de baccalauréat tout comme les entraînements proposés lors des baccalauréats blancs.

Les moyennes trimestrielles seront composées d'au minimum 3 évaluations (sommatives et formatives, réalisées dans le cadre de la classe : présentations orales, exposés...) ou d'un travail en autonomie (comptes rendus de lectures, activités liées au Prix de l'Arganier...).

## N.B : s'agissant des options

1) **pour le latin**, les compétences évaluées sont les suivantes :

- Compétences linguistiques (maîtrise de la langue) ;
- Compétences de lecture orale (savoir oraliser un texte latin) ;
- Compétences de lecture et linguistiques (lire, comprendre, traduire) ;
- Compétences culturelles (HDA, histoire).

2) **pour le théâtre**, les compétences évaluées sont les suivantes :

- Pratiques : se mettre en jeu, travailler au plateau, ...
- Culturelles : histoire littéraire, distinguer les différentes composantes d'une représentation, dégager les partis pris dramaturgiques, ...
- Méthodologiques : analyse orale ou écrite du travail de plateau, recherches, mettre en relation son travail de plateau et ses connaissances théâtrales ou son expérience de spectateur ( "école du spectateur " ).

La moyenne trimestrielle est composée de deux notes :

- Une note sur les travaux réalisés en classe (notions théoriques)
- Une note sur la pratique théâtrale

## HISTOIRE GEOGRAPHIE

---

Soucieuse d'améliorer les pratiques pédagogiques de chacun des enseignants et de renforcer la mutualisation de ses pratiques, l'équipe d'histoire-géographie a travaillé avec l'aide des Enseignants formateurs du 2nd degré (EF2D) d'histoire-géographie du Maroc à la construction d'outils. Ceux-ci s'inscrivent dans la mise à jour du protocole d'évaluation de l'établissement mis en place dès 2021-2022. Il définit les objectifs et les contenus des évaluations, permet de garantir l'égalité entre les élèves en harmonisant les pratiques des enseignants tout en maintenant la liberté pédagogique de chacun.

### **Des progressions et une progressivité des apprentissages communes à tous les niveaux**

Depuis de nombreuses années déjà les progressions sont communes et ce de la 6ème à la terminale, tant en histoire-géographie que dans l'enseignement de la spécialité Histoire-Géographie- Géopolitique- Sciences politiques. Ces progressions concernent tant les thématiques abordées que les compétences travaillées. L'équipe a poursuivi son projet en se dotant de grilles de progressivité des apprentissages de la 6ème à la terminale pour les 4 exercices demandés: s'exprimer à l'écrit, analyser un document, réaliser une production cartographique, s'exprimer à l'oral. Ces grilles fixent les attendus de fin d'année pour tous les niveaux de la 6ème à la terminale.

### **Des évaluations aux critères communs**

Pour tous les niveaux du collège et du lycée, le contenu thématique ainsi que les compétences évaluées seront communs et suivront les progressions établies en équipe. Les supports d'évaluation, en revanche, pourront être différents d'un enseignant à l'autre. Les critères d'évaluation s'appuieront sur les grilles de progressivité des apprentissages.

En 3ème, dans le cadre du DNB ainsi qu'en 1ère et terminale dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat, l'évaluation de chaque enseignant s'appuiera sur des critères communs et construits en équipe sous la forme de grilles descriptives des compétences et des niveaux d'acquisition des élèves pour les exercices demandés :

- en 3ème: le développement construit
- en 1ère et terminale: la réponse à une question problématisée, l'analyse de document, la transposition d'un texte en croquis.

En outre, les classes à examens, 3ème et terminale (spécialité HGGSP), auront l'occasion de s'entraîner à des examens blancs selon le calendrier établi par l'établissement.

### **Une composition des moyennes harmonisée**

Dans un souci d'équité entre les élèves, l'équipe d'histoire-géographie a réfléchi à une harmonisation dans le calcul des moyennes qui prendront en compte les évaluations sommatives et différentes évaluations formatives liées à des pratiques de classe : interrogations orales, tests de connaissances rapides, exercices encadrés notés, exposés, recherches...

De la 6ème à la 3ème, les enseignants proposeront un minimum de 3 évaluations formatives en plus des évaluations sommatives.

En ce qui concerne les classes de lycée, l'équipe s'est mise d'accord sur la composition des moyennes en précisant le nombre de notes, les types d'exercices demandés ainsi que les coefficients dans le calcul de la moyenne pour chacun des 3 trimestres. **La moyenne sera considérée comme représentative si l'élève a effectué au moins les 2 évaluations sommatives proposées dans le trimestre.** Dans le cas contraire le bulletin mentionnera "moyenne non représentative" et l'élève sera invité à passer une épreuve en fin d'année sur la totalité du programme. La note obtenue tiendra lieu de moyenne annuelle et sera portée sur le livret du baccalauréat.

En 1ère et en terminale, dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat les évaluations sommatives proposées seront conformes au guide de l'évaluation de novembre 2023 tant du point de vue de leur nombre que du point

de vue de la forme des exercices définis par les programmes (réponse à une question problématisée, analyse de document(s), et transposition d'un texte en croquis).

### **Les spécificités de l'enseignement de spécialité**

Les évaluations sommatives auront lieu à la fin de chaque thème sur des exercices proposés dans le cadre des épreuves écrites du baccalauréat: en première composition et étude critique de document(s), en terminale dissertation et étude critique de document(s). Elles s'appuieront sur les échelles descriptives utilisées lors de la correction des copies du baccalauréat tout comme les entraînements proposés lors des 2 baccalauréats blancs.

Les moyennes seront composées d'au minimum 3 évaluations formatives ponctuelles réalisées dans le cadre de la classe (interrogations orales, tests de connaissances rapides, exercices encadrés notés, exposés...) ou d'un travail en autonomie (recherches, comptes rendus de lectures...).

### Projet d'Évaluation des Compétences Linguistiques en Italien

Dans les cours d'italien, en cohérence avec le CERCL, les évaluations des compétences linguistiques porteront sur:

- compréhension orale,
- compréhension écrite,
- expression orale en continue et en interaction,
- compétences linguistiques et culturelles.

La moyenne trimestrielle de nos élèves sera établie à partir de bilans périodiques, incluant des évaluations sous forme d'expressions écrites, de compréhensions écrites ou orales, portant sur les thèmes et les points grammaticaux abordés durant la séquence.

Outre les contrôles oraux fréquents, la réalisation de projets (Tache finale) à la fin de chaque unité pédagogique sera d'une importance capitale.

De plus, d'autres évaluations pourront être envisagées dans le cadre d'activités artistiques et culturelles (chorale, gastronomie, exposé, travaux de groupes, événements culturels variés...)."

Il a été décidé qu'un minimum de 3 notes par trimestre est requis pour établir une moyenne représentative. Le professeur appliquera les coefficients qu'il considère appropriés en fonction de la difficulté des épreuves évaluées.

#### Approche Évaluative

Des évaluations diagnostiques seront réalisées en début d'année pour évaluer le niveau des étudiants et personnaliser l'apprentissage, suivies d'évaluations formatives pour favoriser l'obtention de meilleurs résultats, et enfin des évaluations sommatives pour certifier les compétences acquises.

Dans le cadre de notre évaluation, des fiches d'auto-évaluation seront remises aux élèves. Ces fiches ont pour objectif de suivre leurs progrès et de leur permettre un récapitulatif des sujets abordés en classe. Cela les aidera à mieux comprendre leurs forces et leurs faiblesses, tout en favorisant une approche active de leur apprentissage.

Cas des élèves absents aux évaluations ou cas de non rendu de la tâche finale

En cas de non rendu ou non présentation de la tâche finale, l'élève se verra automatiquement attribuer sur pronote un Non Rendu 0 (zéro)" (W sur Pronote).

En cas d'absence aux évaluations, l'élève aura un devoir de rattrapage dès son retour en classe. En cas où l'élève est de nouveau absent au rattrapage des épreuves et l'absence n'est pas dument justifiée, la note de 0/20 peut être attribuée.

#### Évaluation des Compétences pour le Cycle 4 et le Cycle Terminal

Pour les classes terminales, les étudiants seront informés sur Pronote des dates et des sujets des épreuves.

La tâche finale sera évaluée avec un coefficient approprié à la complexité de celle-ci.

Le système d'évaluation et de notation des compétences est aligné sur la grille fournie par le ministère de l'éducation français.

La note est arrondie au demi-point supérieur.

## MATHEMATIQUES

---

1. Évaluation diagnostique en 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 2<sup>de</sup> (évaluation nationale).

2. Organisation des “devoirs communs” de la 6<sup>ème</sup> à la 2<sup>de</sup>, sauf en 4<sup>ème</sup>

Méthode générale :

Le professeur référent supervise l’élaboration du sujet en concertation avec les collègues du niveau concerné.

Dans le cadre du choc des savoirs, pour les 6<sup>ème</sup> et les 5<sup>ème</sup>, une évaluation commune en fin de trimestre.

Pour les 3<sup>ème</sup> et les 2<sup>de</sup> deux devoirs communs dans l’année dont un brevet blanc pour les 3<sup>ème</sup>.

Les absences à ces devoirs communs, justifiées, donneront lieu à une évaluation de remplacement.

3. Organisation des devoirs communs en 1<sup>ère</sup> et Terminales

- Première et terminale spé : des devoirs de 2h, en commun par barrette seront organisés au moins une fois par trimestre en supplément de deux bacs blancs pour les terminales.

Remarque :

Dans tous les groupes de spé :

- Les coefficients sont proportionnels à la durée avec un minimum de trois notes par trimestre.
- Les moyennes trimestrielles des élèves et des groupes seront arrondies au demi-point supérieur.
  
- En terminale STMG : un devoir commun de 1h par trimestre.

4. Organisation des autres évaluations de 6e à la terminale

Voici les différentes possibilités d’évaluations au choix des enseignants :

- Interrogations orales (questions de cours ou exercice à corriger au tableau, en interrogeant sur un trimestre tous les élèves),
- Tests SACADO ;
- Évaluations écrites en classe (Question flash, calcul mental, automatismes, évaluations sommatives).
- Devoir “Maison”,
- Exposés, podcasts,
- Grand oral blanc pour les terminales.

Remarque :

Au collège et classe de 2de, les moyennes trimestrielles des élèves et des groupes seront arrondies au dixième

## PHILOSOPHIE

---

Le projet d'évaluation repose sur trois notes minimum, chacune d'un coefficient différent visant à cibler des compétences attendues : analyse, synthèse, expression, et servant pour établir une moyenne représentative. La culture philosophique étant une base, elle est incluse comme étant fondamentale et peut donner lieu à des exercices purement culturels, mais être inclus aussi dans des exercices dépassant le simple cadre culturel.

### Coefficient & Type d'exercice :

Exercice ciblé, court, en guise d'entraînement, de renforcement.	Exercice nécessitant la mise en pratique structurée et épistémologique de ce qui fut ciblé précédemment.	Exercice sur table, long, faisant la synthèse de ce qui devra être acquis.
0,5	1	2

### Précisions :

Ces notes peuvent se compléter de nombreuses évaluations permettant d'améliorer la compréhension, précision analytique et/ou synthétique, ainsi que l'expression, laisser à la liberté pédagogique des professeurs de philosophie.

Dans le cadre évaluatif respectif aux deux professeurs de philosophie en poste, ces trois notes peuvent une forme spécifique en fonction des compétences visées, ainsi qu'en fonction des méthodes pédagogiques singulières. La forme incombe donc à chaque professeur en poste, en prenant en compte, bien entendu, qu'une seule évaluation peut permettre d'évaluer plusieurs attendus académiques, ou bien se focaliser sur un seul pour renforcer la maîtrise de cet aspect par les apprenants.

### Les évaluations :

Le type d'évaluation s'adapte à chaque dynamique de classe et pédagogie mise en place. Cela peut donc fluctuer, mais les compétences évaluées demeurent toujours dans la visée des attendus aux épreuves du Baccalauréat :

- \* Explication de texte
- \* Dissertation

### Modalité de rattrapage :

- Pour une note jugée insatisfaisante par l'apprenant : Exercice supplémentaire.
- Absence à une évaluation : Devoir à faire sur table ou à la maison, en fonction de la modalité choisie par le professeur en charge.

**Le collège** : il est convenu de ne pas faire de devoir commun pour les classes de collège, les collègues n'y trouvent pas d'intérêt parce qu'il n'y pas de progression commune. Il n'y a pas de progression commune pour une raison de gestion de salle et de matériel.

On privilégie une évaluation bienveillante.

**Évaluation diagnostique** : Chacun le fait à sa manière, certains en début de cours et d'autres collègues à d'autres moments de la séquence.

**Évaluation formative** : Utilisée particulièrement en TP. Nos cours sont en très grande partie en séances de travaux pratiques. On communique aux élèves une fiche simplifiée du socle et les contenus sous forme d'objectifs.

**Évaluation sommative** : avec la possibilité d'apporter une aide ponctuelle au cours du devoir. Certains élèves bloquent en cours de devoir sur une question, et cela ne lui permet pas de faire la suite. Dans ce cas le prof lui apporte une aide sans attribuer les points correspondant à la question. Ce procédé est utilisé dans les évaluations des capacités expérimentales.

**En cas d'absence**, on prévient l'élève qu'il y aura un devoir de rattrapage dès son retour en classe. Certains instaurent dès le début de l'année cette règle, mais le signalent par pronote ou par courrier lorsque l'élève est absent.

Il a été arrêté qu'un minimum de 3 notes par trimestre est nécessaire pour faire une moyenne représentative. Le professeur utilisera les coefficients qu'il juge pertinents. Les notes de TP (évaluation formative) peuvent être réunis dans une seule note. Certains professeurs proposent de noter les activités.

Chaque professeur communiquera avec ses élèves sur le mode d'évaluation qu'il va adopter, et surtout qu'il préviendra en donnant des précisions sur les thèmes, et notions qu'il veut évaluer, ainsi que la durée et la date.

En 6<sup>ème</sup>, on évalue par compétence. Le problème soulevé par les collègues : ils n'ont pas de retour sur ce qui a été traité en CM1-CM2. Ils sont demandeurs de collaborations avec les autres collègues de 6ème, de SVT et techno.

**Lycée** :

**On adopte la même progression dans toutes les classes de lycée.**

Les collègues procèdent aux mêmes types d'évaluations, diagnostique, formative et sommative selon les situations.

Les élèves comme pour le collège sont prévenus à l'avance par Pronote, sur la durée, la date et le ou les chapitres.

**Classe de seconde** : En cas de distanciation, seule la classe de 2<sup>nd</sup>e poserait problème. Beaucoup d'échanges pour adopter une solution simple qui modifie légèrement la progression commune. Chaque professeur organisera ses devoirs pendant les séances de TP. Tous les élèves sont présents chaque semaine en TP. Il n'est pas nécessaire de faire d'utiliser toute la durée du TP pour le devoir.

En cas d'absence, on adopte le même protocole pour rattraper le devoir non fait. On prévient l'élève qu'il peut avoir un devoir de rattrapage dès son retour en classe.

3 notes au moins par trimestre dont une de TP.

**Cycle terminal** : 4 notes dont une de TP au moins par semestre. On adopte un jeu de coefficients de telle façon que le TP ne compte que 20% de la moyenne.

Devoir communs : 2 devoirs d'une durée de 2H pour le 1er (il faut l'intégrer comme les devoirs communs de français).

En Terminale : 2 devoirs communs, le 1<sup>er</sup> de 2H à programmer selon le calendrier, et le 2<sup>ème</sup> de 3H30 en 2<sup>ème</sup> semestre.

**Enseignement scientifique** : Lorsque physique et SVT sont en barrette, il est question en accord avec le collègue de SVT d'organiser sur la plage horaire commune un devoir commun de 2H du type E3C. Le nombre de devoir commun Sc. Physiques/SVT est à définir entre les collègues, 1 devoir par semestre est un bon compromis. On n'a pas de proposition pour faire des devoirs communs dans le cas où physique et SVT ne sont pas en barrette, les collègues verront au cas par cas.



## SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

---

En SVT, l'évaluation s'appuie sur les compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) définies par les programmes officiels.

Ces compétences sont expliquées aux élèves dès le début de l'année.

Les compétences sont évaluées à l'écrit, à l'oral, mais également en séances de travaux pratiques...

Chaque enseignant expliquera à ses élèves le détail des différentes formes d'évaluations et leurs contributions dans la moyenne (toutes les évaluations ne donnent pas forcément une note chiffrée. Les évaluations, chiffrées ou non, n'intervenant pas systématiquement toutes dans le calcul de la moyenne). Ces évaluations pourront se faire en début de chapitre, en cours de formation et en évaluation bilan.

En début de chapitre, une évaluation diagnostique peut avoir lieu afin de faire un état des lieux des prérequis et des représentations des élèves sur le sujet.

En cours de chapitre, l'évaluation formative permet aux élèves de progresser dans la maîtrise de compétences spécifiques. Ces évaluations reposent principalement sur des manipulations expérimentales et numériques ainsi que sur des analyses de documents.

### **Les évaluations bilan seront signalées à l'avance sur pronote.**

Cependant, des évaluations de vérification peuvent avoir lieu à n'importe quelle séance, à l'écrit ou à l'oral.

Les évaluations porteront sur les compétences entraînées au cours du ou des chapitres.

Les résultats des évaluations seront communiqués sur Pronote et les conseils prodigués sur les copies doivent être lus attentivement par les élèves.

Des évaluations communes peuvent avoir lieu pour les classes à examen. Les dates et les chapitres évalués seront précisés aux élèves.

Les enseignants travaillent en concertation et veilleront à ce que les élèves soient évalués avec équité.

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention. Ce rattrapage pourra se faire soit à l'écrit, soit à l'oral avec ou sans matériel. Le rattrapage pourra avoir lieu dès le retour de l'élève dans l'établissement ou en fin de trimestre, voire en fin d'année, selon les modalités du règlement intérieur.

En cas d'absence non justifiée au rattrapage, l'élève pourra se voir attribuer la note de 0.

Un travail non fait ou non rendu dans les délais impartis pourra se voir attribuer la note de 0.

Pour obtenir une moyenne représentative, un élève doit avoir participé à une majorité des évaluations proposées au cours du trimestre. Si l'enseignant estime que la moyenne obtenue n'est pas représentative, il pourra soit organiser une nouvelle évaluation, soit ne pas indiquer de moyenne sur le bulletin en écrivant "moyenne non représentative".

### **Enseignement scientifique**

En enseignement scientifique, les évaluations peuvent être communes avec l'enseignant de sciences physiques.

En SVT, la moyenne trimestrielle sera établie de la manière suivante (moyenne qui sera fusionnée avec celle de sciences physiques et parfois celle de mathématiques):

- Un devoir trimestriel portant sur des chapitres communs (et compétences communes) coefficient 2. Ces devoirs se feront, dans la mesure du possible, avec les collègues de PC.
- 1 contrôle de connaissance coefficient 1.

- 1 note représentant la moyenne des activités, ce qui laisse de la liberté pédagogique quant au nombre et à la forme de ces activités. Cette note aura aussi un coefficient 1.

## SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

---

### I. Progression:

Une progression commune est mise en place sur l'ensemble des niveaux par l'équipe de SES.

### II. Protocole d'évaluation en sciences économiques et sociales:

En seconde: L'équipe a retenu 2 évaluations sur table de type sommative par trimestre. Ce chiffre est également le seuil pour avoir une moyenne représentative. En plus de cela, il peut y avoir une ou plusieurs évaluations formatives à l'écrit ou à l'oral avec un coefficient moindre.

#### En première et terminale:

L'année commencera par une évaluation diagnostique sur les acquis des années précédentes à très faible coefficient. Ensuite, l'équipe a retenu un minimum de deux devoirs sur table de type évaluation sommative par trimestre. Chaque élève doit avoir réalisé au moins deux évaluations de ce type chaque trimestre pour avoir une moyenne représentative. Ces devoirs sur table se présentent sous la forme d'exercices type baccalauréat afin d'évaluer les acquis et de se préparer à l'examen. En plus de ces devoirs écrits, les enseignants proposeront au moins deux travaux à l'oral évalués au cours de l'année. Des évaluations formatives à faible coefficient sont également proposées à l'écrit comme à l'oral chaque trimestre (tests de connaissances rapides, exercices encadrés notés, exposés...).

En cas de fraude, l'enseignant attribue une note de "zéro" à la partie de l'épreuve concernée par la fraude ou à la totalité de l'épreuve si la fraude concerne l'ensemble des exercices proposés.

#### Protocole en cas d'absence:

Les absences pourront donner lieu à un rattrapage en fin de trimestre de manière à ce que chaque élève ait une moyenne représentative de son véritable niveau. Cette évaluation de rattrapage portera alors sur l'ensemble du programme étudié lors de la période.

### III. Communication au sujet de l'évaluation avec les élèves et les familles :

Les attentes et règles énoncées dans le projet d'évaluation sont annoncées aux élèves dès la rentrée. Une fiche explicative est distribuée en classe et mise en pièce jointe sur Pronote pour que les parents en prennent connaissance. Le résultat de l'évaluation sera communiqué en classe avec le retour de la copie, la correction se fera lors du retour de la copie. Le lendemain, le résultat apparaîtra également sur Pronote. En cas de situation scolaire délicate, la famille des élèves de première et terminale sera contactée après deux résultats fragiles lors de la mi-trimestre.

### Contexte :

En technologie et en SNT, les périodes d'évaluation ne seront pas uniformisées entre les classes et les enseignants sur les trois trimestres. Ainsi, il n'y aura pas de devoirs ou d'évaluations communes entre les niveaux, à l'exception de deux évaluations spécifiques en 3ème :

- Le DNB Blanc au second trimestre
- L'évaluation PIX au troisième trimestre

Cependant, les grands principes énoncés ci-dessous s'appliqueront à l'ensemble des classes, tout en respectant la liberté pédagogique des enseignants.

### Évaluations et protocoles :

Les évaluations se déclinent en trois catégories principales :

#### 1. Évaluations diagnostiques :

Elles ne sont pas systématiques et se déroulent généralement en début de séquence, souvent sous forme numérique ou d'autoévaluation (quizz, Pix, etc.). Ces évaluations sont en phase de test pour le nouveau programme de 5ème.

#### 2. Évaluations formatives :

Elles portent sur certaines connaissances ou compétences, et peuvent être individuelles ou réalisées en groupe. Les productions peuvent être faites en classe ou à domicile, en mettant l'accent sur l'autonomie, la créativité, la collaboration et les contenus.

Une grille d'évaluation formative commune aux trois professeurs de technologie sera en cours d'élaboration pour le programme de 5ème.

#### 3. Évaluations sommatives :

Chaque séquence comprend au moins une évaluation sommative (deux ou trois pour les séquences plus longues).

Ces évaluations se composent de deux parties :

- Une évaluation des connaissances (liée au bilan et à la synthèse)
- Un réinvestissement des connaissances à travers l'évaluation des compétences.

À la fin de chaque séquence, une synthèse est fournie aux élèves, indiquant les compétences visées.

Les synthèses sont à apprendre et les fiches d'activités à relire.

Sur Pronote, les capacités visées sont clairement précisées, et la synthèse à apprendre est jointe en format numérique. Des réflexions sont en cours pour mettre en place une méthodologie de remédiation commune aux trois professeurs de technologie.

En cas d'absence d'un élève, celui-ci sera informé d'un éventuel rattrapage, lequel n'est pas systématique et reste à la discrétion de l'enseignant.

Enfin, chaque trimestre comptera au minimum trois notes, dont au moins une évaluation sommative.

#### **4. Autres évaluations :**

Une place importante sera réservée à l'oral : pour chacun des niveaux, au moins un exposé sera proposé aux élèves, individuellement ou en équipe, en fonction des projets réalisés dans l'année. Priorité donnée aux élèves de 3ème, en vue de l'oral du stage et du DNB (EPI)